

M2617

Location et entretien du linge - Centres Multi-Accueils de Guer et de Augan

Question 1 : Nous souhaitons répondre à l'appel d'offres mais nous ne proposerons pas de bon enlèvement à chaque passage est-ce problématique ?

Réponse 1 : L'acheteur tolérera un bon d'enlèvement hebdomadaire afin d'effectuer les vérifications des prestations comme prévu par les articles 17 et 28.1 du CCAF-FCS et l'article 11.1 du CCP. Les bons d'enlèvements faciliteront la transparence et limiteront les contentieux.

Question 2 : La demande est faite pour deux passages semaines, pouvons-nous répondre avec un passage hebdomadaire ?

Réponse 2 : L'acheteur maintient sa demande à deux passages hebdomadaires car, sans cela, le linge souillé serait stocké pendant longtemps, ce qui en termes d'hygiène poserait problème. En parallèle cela demanderait aussi à l'acheteur de constituer un stock de linge plus important (et donc un coût supplémentaire).